

des mots à la réalité
**les parents
veulent participer**

par Monique Grégoire

Le contenu de cet exposé a fait l'objet d'échanges avec des membres de comités d'école et de parents à Québec et dans la région de Montréal. Ces réflexions n'engagent que moi-même, mais je tiens à souligner qu'elles ont été partagées par d'autres parents.

Je ne voudrais pas m'attacher trop strictement à chacun des termes de l'hypothèse de départ, pour en nuancer le sens ou chercher les interprétations possibles ; je veux plutôt souligner les réalités que cela fait émerger pour moi.

Je vous remercie de bien vouloir prêter attention à ce que peut dire un simple parent, donc quelqu'un à qui n'est reconnue aucune spécialisation. Mais je suis intéressée par le monde de l'éducation puisque je fais appel à plusieurs écoles pour mes propres enfants ; et comme présidente d'un comité de parents, j'essaie de représenter les intérêts des parents au niveau de la Commission scolaire de la ville de Québec.

Pourquoi les parents à l'école

Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants : affirmation bien banale pour ex-

primer une situation qui allait de soi dans une société où la famille était la cellule première. Celle-ci ne sentait pas le besoin de se définir des pouvoirs. Elle accueillait l'enfant et le prenait en charge jusqu'à ce qu'il vive par ses propres moyens, c'est-à-dire jusqu'au moment de fonder à son tour une famille ou d'entrer dans une communauté religieuse.

Les choses ne sont peut-être plus aussi claires alors que l'on accuse les parents de démission face aux jeunes, que la famille semble défaillante, concurrencée par d'autres types de cellules de base. L'État est amené à développer de nouveaux modes de suppléance dans une société qui encourage à satisfaire d'autres besoins que les besoins primaires ; on peut citer comme exemples d'interventions les allocations familiales, les services de santé, le système scolaire, les services de loisirs, les garderies...

Pourtant c'est toujours ce lien entre parents et enfant qui reste prioritaire : pendant quinze ou vingt ans l'enfant vit en état de dépendance, avant tout par rapport à ses parents, et la plupart des parents assurent encore — plus ou moins bien comme ce fut toujours le cas — la prise en charge des enfants qu'ils ont conçus. C'est pourquoi, dans les situations concrètes, ils restent encore les premiers interprètes

des besoins de l'enfant, étant les mieux placés pour déceler ces besoins et pour y répondre.

Parce que l'enfant établit ses premières relations avec ses parents et fait ses premiers apprentissages dans un environnement organisé par eux, il est avant tout imprégné des valeurs que ceux-ci véhiculent, consciemment ou non. Quand l'enfant arrive à l'école, il vit déjà selon un certain ordre de valeurs ; ce peut être l'apprentissage par l'expérience personnelle, l'autonomie, le respect de la personne humaine... tout comme la recherche du confort, l'obéissance ou la soumission à l'autorité.

Parce que les parents font appel à l'école pour élargir et enrichir l'éducation de l'enfant, celle-ci est obligée de tenir compte des valeurs vécues dans la famille si elle veut respecter l'équilibre et le développement de l'enfant. La chose est possible s'il s'établit un circuit permanent de communication entre parents et école. Il faut développer la prise de conscience des parents sur cette question. Trop souvent une relation s'établit entre les parents d'une part et la direction, les professeurs ou les professionnels non enseignants d'autre part, le jour où la situation du jeune est devenue trop difficile ou marginale dans le cadre scolaire ; l'autorité en avise les présumés responsables : les parents.

Peut-être pourrait-on envisager les difficultés de l'enfant comme découlant d'un milieu scolaire qui ne correspond pas à son état de réceptivité, ou qui va à l'encontre de l'échelle de valeurs qui l'a guidé jusqu'alors ! A ce moment-là, on placerait l'étiquette d'inadapté non plus sur des personnes ainsi cataloguées pour de longues années, mais sur une institution appelée à mieux répondre aux besoins des personnes.

Selon la Charte des droits de l'enfant (1959) et plus particulièrement les articles 6 et 7, ... *il (l'enfant) doit autant que possible grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents, ... l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation : cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.*

En effet, la société ne prend l'enfant totalement à sa charge que dans les cas d'incapacité notoire et irrémédiable des parents. Mais il ne faut pas oublier que l'enfant est une personne humaine appelée déjà à jouir de tous ses droits.

De plus en plus la vie urbaine et l'organisation scolaire reculent le seuil d'accès aux responsabilités et à l'exercice entier de ces droits.

Trop facilement, école et famille se liguent pour maintenir un régime d'autorité hiérarchique qui assure le bon fonctionnement de l'institution et sécurise les adultes mais maintient les jeunes en état perpétuel de dépendance, donc met un frein à leur épanouissement, à la prise en charge de leur propre vie et à l'exercice des droits reconnus à toute personne humaine. En réalité, ceux qui détiennent une parcelle d'autorité ou de pouvoir craignent vite de la perdre ! Pourquoi les jeunes ne peuvent-ils jamais choisir leur école, leurs professeurs, les matières qui les intéressent ou qui servent leurs projets, la meilleure façon d'apprendre et le meilleur moment

pour le faire ? A cause du lien particulier qui unit enfant et parents, ceux-ci sont plus directement concernés par l'évolution et le bien-être de l'enfant. Les parents pourraient donc contrebalancer le point de vue des fonctionnaires, des technocrates et spécialistes qui doivent veiller à l'efficacité des institutions et des méthodes, parfois au détriment des personnes.

La participation des parents à l'école doit couvrir un champ qui va se rétrécissant au fur et à mesure que le champ de participation des jeunes peut s'élargir. On remarque qu'il est difficile d'obtenir la participation des parents quand les enfants atteignent les classes supérieures de l'enseignement secondaire. Le fait serait rassurant et normal si le champ de participation possible était réellement occupé par les jeunes eux-mêmes. Il serait utile de préciser ce champ de participation dans le sens vertical, de la maternelle à l'université, dans une vision de participation « ascendante » des jeunes.

Nous vivons dans une société dite « démocratique », donc qui sollicite la participation. Comme toute chose, vivre en démocratie s'apprend, par cercles concentriques, comme le mouvement de l'eau quand on y jette une pierre, avec le risque qu'un crapaud, un nénuphar ou une libellule en trouble partiellement l'harmonie sans toutefois en briser le mouvement. Pour se situer comme citoyen dans une société démocratique, il est tout à fait valable de participer à titre de parent dans le monde organisé de l'éducation. Peut-être n'est-ce qu'un des premiers cercles parmi ceux qui s'élargissent autour de la personne mais cette participation est aussi valable que le fait de voter à une élection scolaire ou d'être commissaire, d'être déléguée à Carrefour 75 dans le cadre de l'Année internationale de la femme, ou de participer au niveau d'un CLSC, d'un Conseil municipal ou à l'Assemblée nationale. Il faut une prise de conscience collective de ce qu'est l'école et de

ce qu'elle doit devenir ; c'est le seul moyen de la faire évoluer.

Cela commande d'accueillir la collaboration de personnes qui n'entrent pas dans la catégorie du personnel spécialisé mais sont aptes à se joindre à un projet collectif.

Cela entraîne l'acceptation d'un milieu pluraliste où peuvent s'exprimer et être respectées des conceptions et prises de position qui ne sont pas nécessairement unanimes ou uniformes. Cela veut dire aussi que l'on accepte la concertation de personnes qui comme contribuables et comme citoyens sont concernées par ce projet collectif, même sans être parents !

Il arrive que l'appel à la participation masque d'autres buts moins louables, tels que obtenir une caution à des décisions arbitraires, briser des tentatives de contestation, renforcer le pouvoir par un consensus facile, et chacun peut sans doute reprendre à son propre compte des raisons de scepticisme ou d'amertume. C'est cela le crapaud... qui trouble l'harmonie sans nécessairement briser le mouvement !

Désillusion ou évolution dans la participation

Il y a une évolution certaine dans la participation des parents au monde de l'éducation, en commençant au niveau de l'école où les réalisations sont les plus nombreuses, mais aussi au niveau des commissions scolaires et parfois du M.E.Q.

Il faut lire, et je ne le résumerai pas ici, le document qui a été préparé par Marthe Henripin et Vincent Ross, intitulé *Les parents dans l'école pour réaliser* qu'il se passe quelque chose de nouveau et qu'il pourrait se passer bien d'autres choses encore ! La participation du Comité de parents auprès du Conseil des commissaires est peu active ; la consultation, les formes qu'elle peut prendre et les résultats

qu'elle peut donner sont peu précisés ; on parle peu du M.E.Q. Il faut reconnaître que la participation n'est pas un fait définitivement acquis, ni généralisé, ni toujours efficace.

... les parents ne participent pas assez, ils veulent prendre le pouvoir des commissaires, ils ne sont pas acceptés dans l'école, ils sont élus mais fonctionnent avec des idées personnelles, ils utilisent ce mandat comme tremplin vers des fonctions politiques... Nous savons tout cela. Je préférerais qu'une évaluation objective soit faite par le Conseil supérieur peut-être, en tenant compte de l'apport de cette participation dans une société démocratique.

Cela demande sans doute de sortir des conceptions traditionnelles d'efficacité, de saine administration, de normes, de pouvoirs à respecter... pour les subordonner à d'autres critères tels la valeur de l'activité éducative, celle de l'environnement éducatif, celle de l'école elle-même comme milieu de vie et de participation pour chaque personne. Si vous me donnez des exemples où la participation a entraîné l'immobilisme et la stagnation dans un milieu donné et d'autres où la centralisation du pouvoir a développé dynamisme et créativité, je serai prête à remettre ceci en question.

Ne me demandez pas d'aligner les conditions idéales de la participation ; je peux seulement en relever quelques caractères intéressants dans l'état actuel de son développement.

A l'intérieur du milieu, il faut que soit manifeste de part et d'autre la volonté de faire une place aux parents, d'en intéresser un nombre toujours croissant tout en sachant qu'ils ne participeront jamais tous, ni de la même façon ni avec la même intensité. Il faut que soit acceptée l'insécurité engendrée par une participation élargie, que la participation repose sur la crédibilité de ceux qui ont à prendre les décisions, que chacun reconnaisse les li-

mites et les devoirs de sa compétence, que l'on recherche une nouvelle notion d'efficacité qui met plus de temps et d'efforts sur la préparation de la décision que sur son acceptation ou sa justification. Le facteur «temps» est indispensable pour que la structure mise en place émerge bien comme support à une lente maturation des mentalités et des comportements.

Au niveau du M.E.Q., il faut revoir la Loi 27 et le Règlement VI B pour y apporter des amendements répondant aux attentes des gens qui ont eu une expérience jugée valable (date des élections des comités d'école, modes de financement, modes de consultation, comités par niveaux dans les grosses polyvalentes...).

Projection sur une école où les parents participent

Si on envisage de développer la participation des parents à la vie de l'école, il faut dire un peu ce que seront ces écoles ! Je retiens trois caractéristiques qui me semblent faire corps aussi bien avec la réforme de l'éducation entreprise depuis dix ans pour obtenir « le meilleur système au monde » qu'avec cet idéal de participation du citoyen.

Une école — et une administration scolaire — qui donne toujours la priorité à la personne du s'éduquant. Qu'il suffise de rappeler certaines orientations que vous connaissez mieux que moi, que l'on retrouve dans le rapport Parent, dans le rapport du C.S.E. sur l'activité éducative, dans maints articles ou opinions parus depuis. Je désire surtout en tirer quelques conséquences quant à la participation des parents.

Ils participent, il est vrai, parce que certains s'en sont fait un devoir mais, la plupart du temps, il s'agit de questions administratives ou de questions périphé-

riques à l'école (cours d'école, aménagement de salles, argent recueilli pour soutenir les sorties dans le milieu, classement de volumes à la bibliothèque, organisation des dîners à l'école, réaménagement administratif des écoles au niveau d'une commission scolaire) ; c'est un premier pas nécessaire. A quand une participation rejoignant les questions qui mettent le plus directement l'enfant en cause ? Quand les parents pourront-ils intervenir au niveau des contenus et de la pédagogie, en témoins du milieu, en interprètes des besoins de l'enfant, pour que les professionnels et les administrateurs n'oublient pas leur point de vue quand ils prennent les décisions ou les prennent ? Les parents doivent être mieux informés, et informés à temps, ils connaîtront les résultats des évaluations ; les tensions entre parents, directeurs et professeurs pourront être atténuées.

L'administration ne donne pas toujours les moyens pratiques de réaliser ce qu'elle accorde en théorie ; les méthodes employées ne donnent pas toujours les résultats promis par les spécialistes. Fait étonnant, les parents reçoivent rarement des explications sur les causes ou les raisons de ces faillites ou demi-succès.

Des projets sont élaborés ou mis sur pied en ce sens, tels le projet de gestion participative à la C.E.C.M., la participation aux comités des politiques pédagogiques, la participation aux journées pédagogiques, l'intégration d'un parent au Conseil d'école. Pourquoi ne peut-on aborder ensemble certaines questions, telles l'éducation sexuelle dans les écoles, la spécialisation hâtive au secondaire, l'enseignement du français et de l'histoire, les travaux de recherche à l'élémentaire... ?

On a souvent dit que l'arrivée massive vers la ville a déshumanisé, a rompu les relations humaines qui existaient en milieu rural, a isolé les gens dans un anonymat tragique. Ne fait-on

pas la même chose dans ces grosses écoles de deux ou trois mille élèves qui ont entre douze et dix-sept ans, encadrés par des adultes obligés de respecter des normes d'efficacité ?

Pour que l'école devienne milieu de vie, ne peut-on, à côté d'autres moyens, penser à l'intégration des parents à la vie de l'école : participation à certains cours, invitations aux sorties dans le milieu, présence dans l'école assurée certains jours par le comité d'école, rencontres avec les professionnels non enseignants... ?

L'acquisition de connaissances n'est qu'une dimension ; comment demander aux enseignants déjà débordés par leurs tâches et leurs heures d'enseignement de répondre aux droits et besoins des jeunes en information, en environnement, en communication, en relations humaines ?

Pourquoi les parents ne sont-ils pas consultés au moment des nominations des cadres de l'école ? Ils pourraient également participer à l'élaboration de tout projet qui rejoint le désir de faire de l'école un milieu de vie (projet d'enseignement individualisé, accueil à la rentrée des classes, journées de plein air, activités étudiantes intégrées à l'horaire, échanges entre classes de localités différentes...).

Une école qui répond aux besoins du milieu, tout en tenant compte d'objectifs généraux définis par le M.E.Q. On sait en gros ce que la plupart des parents attendent de l'école : acquisition de connaissances, transmission des outils nécessaires pour faire face aux difficultés de la vie, socialisation. On sait peut-être moins ce qu'en attendent les jeunes. Il serait utile aussi de savoir ce que l'école est prête à donner ! Quels sont les objectifs définis par le M.E.Q. ?

On pourrait mettre sur pied des écoles qui auraient un visage propre, reflétant le milieu et répondant à ses besoins, dans le

cadre très large tracé par les objectifs généraux. Cela demande la décentralisation et la répartition des pouvoirs. Le milieu est de plus en plus prêt à en user.

Le rôle de consultant n'est utile que s'il se situe au même niveau que le pouvoir. A quoi sert-il à un comité d'école d'adresser une recommandation au directeur si le pouvoir de décider sur ce point est ailleurs ? Il faut développer le travail du Comité de parents au niveau de la Commission scolaire en tenant compte des délégations de pouvoirs, dans un effort de collaboration où l'apport de chacun est différent et accepté pour ce qu'il peut être. Cela demande, même de la part des administrateurs, de trouver de nouvelles formes de communication et de travail en groupes.

La C.E.Q. semble se préoccuper un peu de l'existence des comités d'école ! Faut-il un conseil syndical au lieu d'un conseil d'école, et un comité de travailleurs au lieu d'un comité de parents ? Faut-il rendre l'école aux enseignants ou la donner aux étudiants ? Questions faciles à poser ! Inutile de les durcir. Là aussi, il faut établir un circuit de communication.

Ce visage plus humain de l'école ne peut être bâti à la grandeur de la province, mais doit s'inscrire au niveau de chaque milieu, avec les ressources du milieu, grâce à un réseau d'interrelations, humaines avant tout. Il faut chercher la collaboration de tous pour élaborer des projets locaux et régionaux.

Je citerai deux exemples parce qu'ils ont alimenté les articles des journalistes pendant plusieurs semaines : le diaporama du ministère des Affaires sociales qui a été interdit par le Comité catholique et le Manuel du 1^{er} mai qui a été interdit par le Conseil des Commissaires de la C.E.C.Q.

Le meilleur lieu de consultation sur chacune de ces questions

me semblait être l'école ; les projets auraient pu être évalués en fonction des besoins des enfants, des ressources du milieu et de l'état de réceptivité de tous. Que ce soit en éducation sexuelle ou dans l'étude de l'évolution d'une ville, des conditions de travail à l'Anglo Pulp ou du jeu parlementaire à l'Assemblée nationale, cela engage des convictions religieuses ou morales, des prises de conscience sociale ou politique... Il est d'autant plus important de susciter alors la collaboration de tous les agents de l'éducation et d'apprendre tout de suite comment fonctionner dans une société pluraliste. Autres projets locaux ou régionaux : intégration d'une école au quartier, projet d'enseignement individualisé dans une école secondaire, éducation sexuelle en sixième année avec participation des parents, problème de l'absentéisme, réaménagement des écoles pour le territoire d'une commission scolaire...

Pour aborder ces questions, il faut développer des modes de consultation plus efficaces, donner aux parents des moyens de formation et d'information adéquats et s'ils forment des groupes, leur fournir les services d'animateurs.

Une école qui utilise les ressources du milieu et qui est au service du milieu. L'école a perdu le monopole de l'éducation et elle doit le reconnaître. Les agents de formation se sont multipliés. Il faut évaluer leur apport et aider les jeunes à établir des liens pour unifier leurs connaissances et leurs comportements. Nommons ici, entre beaucoup d'autres, les loisirs, la télévision, la radio, l'engagement social dans le quartier, une expérience en histoire à l'île d'Orléans, la découverte des ressources du milieu...

En cherchant à établir des liens entre ces différentes sources de formation ou d'apprentissage, on devra aussi préciser l'apport spécifique de l'école et le rôle des spécialistes de l'enseignement, qui ont appris des contenus, des

méthodes, des «clés» pour comprendre et transmettre.

Les parents sont bien placés pour déceler les ressources disponibles et tenter d'assurer la meilleure communication possible, à condition de résorber cette crainte que nourrissent certains enseignants de voir les parents se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Quelques interrogations en suspens...

Les parents qui veulent participer manifestent de grands besoins de formation et d'information.

Il faut à tout prix éviter la tentation de devenir des spécialistes ; il n'est pas nécessaire d'avoir lu tous les rapports de tous les comités du M.E.Q. De quelle utilité seraient les avis de pseudo-spécialistes ou de pseudo-technocrates ? Parents et spécialistes peuvent parler des mêmes choses mais en apportant des éléments différents dans le dialogue. Les parents ont besoin de « clés » pour comprendre, de méthodes pour participer, de moyens pour évaluer leur action, mais leur connaissance de la vie et de leur enfant reste leur principale compétence.

Les Services d'éducation aux adultes se mettent de plus en plus à la disposition des comités pour des sessions en animation. Le document déjà cité *Les parents dans l'école* est un outil et un stimulant précieux.

Il faut mettre au point des outils adaptés et facilement utilisables. Lesquels ? Par qui ? La Fédération des Comités de parents de la province de Québec pourrait très utilement développer son travail dans ce sens.

Les difficultés du bénévolat ! Le principe du bénévolat me semble encore bon. La participation ne demande pas de rétribution. La question se pose quand même pour les « cadres », c'est-à-

dire ceux qui ont des responsabilités d'une certaine envergure. Qu'ils ne soient pas rémunérés, d'accord. Qu'ils soient pénalisés : non. Imaginez les frais de garde pour ceux qui ont plusieurs réunions par semaine. Aucune reconnaissance n'est accordée à la compétence acquise par plusieurs années d'engagement. Pourquoi pas une recherche sur la valeur éducative de l'action et de la participation ? Il n'y a aucune déduction d'impôts pour un citoyen qui donne bénévolement vingt ou trente heures par semaine de travail à la collectivité.

On doit trop souvent mettre en balance compétence et disponibilité. La question se pose chaque fois que les parents sont invités à siéger à la Commission scolaire sur des comités conjoints. Peut-on prévoir que le travail d'information et d'animation soit assuré par un permanent ?

Problème de la continuité... dans la participation des parents, dans les engagements des directions et des enseignants, dans les politiques des commissions scolaires.

Communication et consultation doivent se développer aux différents niveaux du pouvoir. Dans quelle mesure les comités d'école et de parents sont-ils représentatifs du milieu s'ils n'intensifient pas la communication avec les parents et n'établissent pas un processus régulier de consultation ? Les comités de parents sont intéressés à développer des relations et des méthodes de travail plus précis avec les conseils des commissaires, comités exécutifs ou direction générale. Pourraient-ils assister à certaines réunions (exécutif des commissaires, par exemple) ?

Dans quelle mesure le M.E.Q. et le C.S.E. sont-ils prêts à considérer les comités qu'ils ont voulu mettre en place comme premiers représentants des parents ? Parfois on a l'impression que les déclarations de certaines associations ont plus de poids...

Le M.E.Q. et le C.S.E. considèrent-ils les comités de parents comme interlocuteurs valables pour affronter quelques questions importantes, telles : l'éducation sexuelle à l'école, la coexistence du secteur privé, les innovations pédagogiques, la décentralisation, le réaménagement des écoles en fonction de la baisse de clientèle scolaire, etc.

Conclusion

Je n'ai pas visé à vous donner une information complète sur l'état de la participation des parents, ni à vous convaincre de son bien-fondé. J'ai plutôt essayé de saisir combien cette participation qui se cherche encore mais commence à s'inscrire dans la réalité de certains milieux, peut devenir un facteur puissant d'humanisation et d'évolution de l'école et de la société. Je souhaite seulement qu'elle suscite assez de confiance lucide chez ceux qui détiennent le pouvoir pour que lui soient accordés temps et moyens, pour que mûrissent quelques-uns de ses plus beaux fruits.

Communication donnée à la 9^e Assemblée plénière du Conseil supérieur de l'Éducation, le 13 juin 1975. L'intervention de Mme Grégoire se situait dans le cadre d'un débat qui avait pour thème : « les parents sont les premiers interprètes des droits et des besoins de l'enfant ».

L'auteur est présidente du Comité de parents de la Commission des écoles catholiques de Québec (C.E.C.Q.).